MAIRIE

DU



FUGERET

(Alpes de Haute-Provence)

République Française

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :

en exercice : 11présents : 09votants : 10

L'an deux mil dix-sept, le vingt-huit janvier à 14 heures 30, Le Conseil Municipal de LE FUGERET s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,

sous la présidence de **PESCE André**, *Maire de la Commune*.

Date de convocation : 20/01/2017

Présents: Mrs PESCE A., OPERTO A., HONNORAT J., FAY E.P., DROGOUL- SPANU D., et Mmes ALBANO

N., BERAUD M., BONNETTY M. et OBRADOS A..

Absents: Mr LESBROS JM. qui a donné procuration à Mr PESCE A. et Mr JACOMET M..

Objet: Motion relative à la téléphonie

Le service administratif de la commune et les élus sont saisis de façon récurrente depuis maintenant plus d'un mois à propos de problèmes de téléphonie qui sont de trois ordres:

- coupure de lignes de téléphone fixe pendant plusieurs jours et même plusieurs semaines.
- coupures de liaisons internet pendant plusieurs jours et même plusieurs semaines.
- absence de réseau de téléphone mobile pendant plusieurs jours.

Ces pannes peuvent être d'origine et de nature différentes mais elle ont en commun de pénaliser lourdement la vie sociale et économique d'une zone rurale comme la nôtre qui aujourd'hui ne peut plus se passer de ce type d'outil de communication; elles fragilisent aussi la partie la plus âgée de la population si on prend en compte les aspect liés à la sécurité et au services de soin et de santé.

Face à cet état de fait et à la répétition des périodes où les communications sont perturbées, le conseil municipal de la commune de LE FUGERET, de façon unanime, souhaite attirer l'attention des autorités de l'Etat, de la Région, du Département et des entreprises concernées sur une situation qui se dégrade au fil du temps et qui, au-delà des perturbations de la vie de tous les jours, pourraient avoir des conséquences plus graves.

Il demande:

- > que les délais contractuels de réparation et de remise en service soient respectés, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui.
- > que les infrastructures de télécommunication fassent l'objet des investissements nécessaires et de l'entretien courant qui garantissent leur fiabilité et leur bon fonctionnement.
- que les travaux programmés concernant le déploiement de la fibre optique à partir de la ligne des chemins de fer de Provence, mais régulièrement repoussés soient effectifs dès le 1er semestre 2018.

RF
Sous-préfecture de Castellane

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 06/02/2018

004-210400909-20180127-DE 2018 007-DE

